

PROPOS INTRODUCTIFS

Les personnes atteintes de pathologies psychiatriques sévères ont un taux moyen de mortalité 2 à 3 fois supérieur à celui de la population générale, ce qui traduit par une diminution de 10 à 20 années d'espérance de vie.

Leur santé somatique est ainsi un enjeu essentiel des prises en charge, qui doit être abordé avec leur participation.

C'est dans ce contexte, qu'en 2018, un groupe de recherche intitulé « Ma santé physique », composé de personnes concernées par les troubles psychiques, de professionnels du Crehpsy Hauts-de-France et de M. Laurent Lecardeur - psychologue et chercheur PhD, s'est constitué pour mieux comprendre la perception des usagers de la psychiatrie de leur propre santé somatique.

L'objectif était d'élaborer un auto-questionnaire francophone sur ce sujet selon la méthode des « patient reported outcomes measures » (proms, mesures des résultats des soins selon les patients).

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

Ce questionnaire vise à évaluer des domaines que les personnes concernées trouvent sous-estimés, sous détectés ou non priorités par les échelles cliniques traditionnelles utilisées dans les soins.

L'acceptabilité de ce questionnaire a ensuite été testée par ces personnes concernées auprès d'autres personnes concernées dans des services sanitaires, médicosociaux et communautaires des Hauts de France.

Les résultats montrent que la santé somatique est au cœur des préoccupations des personnes concernées par les troubles psychiques.

Les répondants font les liens entre leur santé physique et des facteurs externes ou internes.

Cette recherche participative confirme que les personnes concernées par les troubles psychiques sont tout à fait en mesure de créer des outils d'auto-évaluation de leur état de santé. Ce questionnaire est un « auto-questionnaire », il est donc complété par le répondant lui-même, sans aide extérieure, sauf s'il en ressent le besoin.

MISE À DISPOSITION DE L'OUTIL

Le Crehpsy Hauts-de-France met gracieusement à disposition des personnes qui le souhaitent cet outil sous réserve qu'elles s'engagent à respecter intégralement les conditions générales d'utilisation ci-après définies.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) Questionnaire « Ma santé physique »

Est entendu comme Utilisateur, toute personne ayant téléchargé le questionnaire, le téléchargement du document nécessitant impérativement le respect des CGU ci-après définies.

Est entendu comme Créateurs les personnes ayant contribué à sa création, soit les personnes concernées par des troubles psychiques citées auparavant, le Crehpsy Hauts-de-France et M. Laurent Lecardeur chercheur associé à l'étude.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CGU ou Conditions Générales d'Utilisation encadrent juridiquement l'utilisation du questionnaire « Ma santé physique » (ci-après dénommé « le Questionnaire »).

Constituant le contrat entre les créateurs du questionnaire et l'utilisateur, l'accès au questionnaire est conditionné à l'acceptation pleine et entière et au respect de ces CGU.

ARTICLE 2 : MENTIONS LÉGALES

La diffusion du questionnaire est assurée par le Crehpsy Hauts-de-France, dont le siège social est localisé Parc Eurasanté Est, 235 Av. de la Recherche Entrée B 59120 Loos, via son site Internet.

Le site Internet est actuellement hébergé par Keeo sur plateforme OVH, RCS Roubaix-Tourcoing B 424 761 419 dont le siège social est localisé 140 Quai du Sartel 59100 Roubaix.

ARTICLE 3 : COLLECTE DES DONNÉES ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Chaque utilisateur souhaitant télécharger le questionnaire doit renseigner (à des fins d'analyse des besoins des territoires) son prénom, son nom, son courriel, sa localisation géographique, sa situation et le cas échéant sa fonction et le nom de sa structure.

Suivant la loi « Informatique et Libertés » en date du 6 janvier 1978, la collecte et le traitement des données personnelles s'effectuent dans le respect de la vie privée, et ne sont transmises à aucun autre organisme. En outre, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement de ses données personnelles ainsi qu'un droit à la limitation et à la portabilité de ses données. L'exercice de ce droit s'effectue :

- **Par courriel** : contact@crehpsy-hdf.fr ;
- **Par courrier** : Parc Eurasanté Est 235 avenue de la recherche Entrée B
Étage 4 59120 Loos ;
- **Par téléphone** : 03 20 16 56 10.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le questionnaire est protégé par le droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement le droit d'auteur. Il a fait l'objet d'une démarche de protection auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.

Le téléchargement du questionnaire, sa reproduction et sa copie par l'Utilisateur requièrent une acceptation des présentes CGU. Dans ce cas, toute utilisation totale ou partielle du contenu du questionnaire, par quelque procédé que ce soit ou sur quelque support que ce soit, à des fins commerciales ou publicitaires, est interdite et engage la responsabilité de l'utilisateur.

En acceptant les présentes CGU, l'Utilisateur s'engage à ne pas modifier le questionnaire dans sa forme et son contenu. Toute utilisation doit impérativement être réalisée en citant expressément le logo et la mention suivante :



QUESTIONNAIRE « MA SANTÉ PHYSIQUE »

Projet de recherche porté par le Crehpsy Hauts-de-France

ARTICLE 6 : GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

Les Créateurs déclinent toute responsabilité concernant les performances du Questionnaire et ne peuvent garantir que les performances de ce Questionnaire répondent aux exigences de l'Utilisateur.

Les Créateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de toute décision (clinique ou autre) prise par l'Utilisateur sur la base des informations et données mises à disposition par le Questionnaire.

ARTICLE 7 : DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La signature des CGU marque le commencement d'exécution des présentes et, de fait l'application des obligations de l'Utilisateur.

La dénonciation du présent contrat peut se faire via lettre recommandée avec accusé de réception respectant un délai de préavis de 3 mois.

La non-reconduction conduit à l'interdiction totale d'utilisation du questionnaire.

ARTICLE 8 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige découlant de, ou en rapport avec l'objet du présent contrat, les parties s'efforceront d'abord de résoudre ce litige à l'amiable.

Si les parties n'y parviennent pas, le litige sera soumis à la législation française et aux tribunaux français compétents pour régler le contentieux.